



BUREAU DE LA CONVERSION ET DES LITIGES MINIERS

ANNEXE : LISTE PUBLIQUE DES TITRES EXPIRÉS

DATE : Le 10 juin 2010

PAGE : 1 de 1

RÉGION DE : Sherbrooke

La décision ministérielle 32-20034 refusant à l'inscription l'avis de désignation sur carte pour les cellules qui avaient initialement la forme des lots 33 à 37 du rang VI et 33 à 35 du rang VIII dans le canton de Simard (feuillelet S.N.R.C. 22D/11), deviendra exécutoire le 9 juillet 2010.

Ce territoire qui est maintenant couvert par les cellules (rangée/colonne) 2-37, 2-38, 3-37, 3-38, 7-40, 8-40 et 9-40 du feuillelet S.N.R.C. 22D/11 sera disponible à la désignation sur carte à l'expiration des délais de l'article 38 de la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1), sauf s'il y a appel en vertu de l'article 295 de la *Loi sur les mines*.

PRÉPARÉ PAR:

Bianca Simard

APPROUVÉ PAR

[Signature]

DATE : 10 juin 2010

C.C. Régions

Abonnés à la liste des titres expirés



BUREAU DE LA CONVERSION ET DES LITIGES MINIERS

ANNEXE : LISTE PUBLIQUE DES TITRES EXPIRÉS

DATE : Le 10 juin 2010

PAGE : 1 de 1

RÉGION DE : Sherbrooke

La décision ministérielle 32-20034 refusant à l'inscription l'avis de désignation sur carte pour les cellules qui avaient initialement la forme des lots 33 à 37 du rang VI et 33 à 35 du rang VIII dans le canton de Simard (feuillelet S.N.R.C. 22D/11), deviendra exécutoire le 9 juillet 2010.

Ce territoire qui est maintenant couvert par les cellules (rangée/colonne) 2-37, 2-38, 3-37, 3-38, 7-40, 8-40 et 9-40 du feuillelet S.N.R.C. 22D/11 sera disponible à la désignation sur carte à l'expiration des délais de l'article 38 de la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1), sauf s'il y a appel en vertu de l'article 295 de la *Loi sur les mines*.

PRÉPARÉ PAR :

Bianche Simone

APPROUVÉ PAR :

[Signature]

DATE : 10 juin 2010

C.C. Régions

Abonnés à la liste des titres expirés